

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2013

## COMMUNE DE MALZÉVILLE

## CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2013

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Elisabeth LETONDOR, Elsa PLUMIER, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

**Votants : 24**

**Conseillers absents - excusés :** Francine PIERRE, Samia MESSALTI, David CARABIN, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Yves COLOMBAIN.

**Procurations :** Gérard VIRY à Pascal PELINSKI,  
Jean-Marie HIRTZ à Jean-François PASQUET,  
Bernard BRAUN à Jean-Pierre ROUILLON.

**Secrétaire de séance :** Marc BARRON**Date convocation :** 13 décembre 2013**N° 2013-085****Objet :** Attribution de subventions aux associations**Rubrique :** 7.5.2**Rapporteur :** Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'attribution de subventions fera l'objet de délibérations du conseil municipal en fonction de la réception et de l'instruction des dossiers de demande d'une part, et dans la limite du "crédit global" inscrit au budget de l'exercice 2013, d'autre part.

Au vu des demandes de subventions recevables et instruites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et après avis favorable de la commission Vie locale réunie le 18/11/2013 et de la commission Solidarité emploi et politique de la ville réunie le 25/11/2013, le Maire propose d'attribuer :

**Les subventions de fonctionnement suivantes :**

Tennis Club Malzéville	1000 €
A.P.E.M.	3300 €
Vélo Loisir Malzéville	400 €
F.N.A.C.A.	200 €
C.L.C.V. Malzéville	1600 €
LORTIE	6000 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2013

Notre Dame du Trupt

3800 €

Malzéville au Mali

1500 €

Banque Alimentaire

400 €

Les subventions exceptionnelles suivantes :

A.P.E.M.

200 €

Karaté Do Shin Bu Khan

600 €

Tennis Club

1000 €

Malzéville au Mali

1500 €

Pain contre la faim

300 €

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ  
(Bertrand KLING et Bernard PIERRAT ne participent pas au vote)

- APPROUVE ces propositions.

Le Maire,  
Jean-Pierre FRANOUX.

